



## **CHSA du 9 novembre 2010**

### **Ordre du jour :**

- 1 Approbation du PV du CHSA du 12 mai 2010
- 2 Présentation du programme annuel de prévention
- 3 Présentation des nouvelles attributions et règles de fonctionnement des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- 4 Questions diverses

### **Présentation du programme annuel de prévention 2010/2011 :**

Pour retrouver le programme annuel de prévention 2010/2011 = Ctrl+Clic [ICI](#)

### **3 grands axes pour ce plan de prévention :**

- A- Objectifs prioritaires = RPS, TMS, CMR
- B- Santé au travail des agents = renforcement de la médecine de prévention ; bilan de santé des personnels de 50 ans.
- C- Préparation de la transformation des CHS en CHSCT

**Les interventions du Sgen-CFDT sont indiquées en noir et les réponses fournies sont en bleu.**

### **Document Unique**

Nous sommes intervenus pour connaître le nombre d'établissement ayant à ce jour mis en place un document unique.

*Environ 15 %*

Quels moyens envisagez-vous de mettre en œuvre pour que tous les établissements satisfassent aux obligations en vigueur depuis le 5 novembre 2002 et qui ont été rappelées par la note du ministère de la fonction publique en date du 18 mai 2010 ?

*Le nouveau SG indique qu'il est particulièrement sensibilisé au DURER. Un rappel sera fait en direction des chefs d'établissements et de service.*

*Le CHSA peut demander et donc provoquer une enquête : nous ne manquerons pas de le faire en temps utiles.*

Nous avons attiré l'attention sur le déficit de formation pour les directeurs d'école déjà en poste et demandé si une formation était prévue.

*Les plans départementaux doivent répondre à ces besoins en prévoyant des formations mais cela reste au choix des personnels : le dispositif reste limité...*

Le fait de passer par l'étape d'un document papier qui est transmis à chaque IEN de circonscription pour saisie dans le logiciel MARGUERITE complexifie la procédure. Pourquoi ne pas faire saisir directement dans les écoles ?

*C'est le dispositif qui est prévu. Certains départements ont commencé l'inventaire des risques. C'est l'Inspecteur d'Académie le chef de service c'est donc lui et ses services qui peut saisir dans MARGUERITE.*

Comment le personnel fera-t-il pour consulter le DU de son école ? Chaque personnel a le droit de consulter le DU de son établissement et de faire part de ses remarques.

*La consultation se fera par Intranet. Il est prévu que les personnels concernés puissent consulter ce document où l'on trouve le recensement des risques de chaque école avec login et code.*

### **A- Objectifs prioritaires = RPS, TMS, CMR**

#### **A.I. Les risques psychosociaux (RPS):**

Le rapport de l'inspection générale partie restructuration des services souligne les difficultés générées par les restructurations de services. Peut-on considérer que ce document constitue déjà une alerte sur les RPS pour les personnels concernés ?

**Oui mais pas uniquement.**

**Le rapport peut se consulter en ligne :**

[http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Documents/docsjoint/IGAENRSYNTHESEPREP\\_RS2010.pdf](http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Documents/docsjoint/IGAENRSYNTHESEPREP_RS2010.pdf)

Le programme de prévention prévoit la mise en place d'un « groupe projet ». La création de ce groupe est à discuter.

**Le CCHS poursuit ses travaux.**

**Il existe un partenariat avec la CARSAT, l'avenant en train de s'écrire pour 2011 : actions à destination des enseignants TMS et RPS.**

Notre demande de mise en place d'un groupe de ce type est restée à ce jour sans suite. Peut-on acter que ce groupe va exister et si oui fixer les premières dates pour le début des travaux ?

**Les dates sont fixées en fin de séance.**

*A consulter sur le NET : le site de l'INRS : [Sécurité et santé au travail : INRS](#) ou le site du ministère du travail : [Travailler Mieux](#)*

**Bon à savoir :**

Pour l'académie de Toulouse, coordonnées des espaces Accueil MGEN :

Ariège : 05 61 03 08 59

Aveyron : 05 67 76 53 59

Haute Garonne : 05 61 17 69 19

Gers : 05 62 60 44 90

Lot : 05 65 53 20 08

Hautes Pyrénées : 05 62 38 49 05

Tarn : 05 63 80 10 20

Tarn et Garonne : 05 63 03 99 91

**A.II. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) :**

**Le plan de prévention mentionne l'implication des membres des CHS.**

Sur ce dossier aussi peut-on programmer une formation pour les membres du CHSA et un groupe de travail issue du CHSA ?

**Ce sera le thème central de la formation des ACMO cette année. La sensibilisation des membres du CHS A sera fait en même temps que pour les ACMO.**

*A consulter sur le NET : le site de l'INRS : [Sécurité et santé au travail : INRS](#) ou le site du ministère du travail : [Travailler Mieux](#) ou le site de L'[ANCT](#), les [CRAM](#)...*

**A.III. Les agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) :**

Pour consulter la liste des substances CMR: Ctrl+Clic [ICI](#)

Visites de l'IHS dans les établissements et information en direct des personnels.

Peut on connaitre quelles dispositions vont être prises afin que le suivi médical des risques cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) ?

Nous avons rappelé l'enquête PTL de fin 2008 et avons réitéré notre demande de formation des personnels car la première des protections à proposer aux personnels est de leur fournir le niveau de compétence qui leur permet d'être autonomes face aux risques professionnels.

Nous avons également attiré l'attention du CHSA sur tous les produits qui peuvent être utilisés ailleurs qu'au laboratoire : là aussi une formation des personnels s'impose.

A l'heure actuelle nombre d'établissements ne disposent pas de recueil de fiches de données sécurité ou d'inventaire exhaustif des produits utilisés.

Une des premières étapes de la démarche serait de favoriser la mise en place rapide de ces documents.

Une des difficultés rencontrées lorsque le fonctionnaire doit démontrer que son état de santé est la conséquence de son exposition dans le cadre professionnel est la quasi impossibilité de prouver la durée d'exposition à l'une ou l'autre des substances : quelle solutions proposez vous pour pallier à ce problème ?

Une formation des personnels est elle prévue ?

*En LP il y a déjà eu une formation des PLP Maths Sciences prévention des risques chimiques.*

*Une adaptation du plan de formation peut s'entendre.*

Le GT de travail CMR permettra nous l'espérons de faire avancer concrètement et rapidement ce dossier.

### **B- Santé au travail des agents = renforcement de la médecine de prévention ; bilan de santé des personnels de 50 ans.**

**Demande Sgen-CFDT : Si l'on applique le plan, il est nécessaire de pourvoir pour l'académie de Toulouse 8 postes supplémentaires. Les conclusions formulées par le GT CHSA sur la médecine de prévention étaient identiques. Nous apprenons aujourd'hui qu'il y aurait un seul recrutement... est ce parce qu'il n'y a eu qu'une demande remontée ? Malgré nos nombreuses demandes nous n'avons jamais su. A suivre...**

**Recrutement médecins de prévention point sur notre académie : l'appel à candidature a-t-il été publié ? *OUI***

**Est-ce que nous avons des candidats ? *UN***

**Quel choix a été fait pour la rémunération ? *Principe d'égalité de traitement entre les personnels en poste et les nouveaux recrutés.***

Quel type de contrat ? *Voir site du ministère – recrutements.*

Le plan prévoit que soient réexaminées les rémunérations des médecins de prévention en poste : est ce que ce sera le cas sur l'académie de Toulouse ?

*Il faut trouver un point d'équilibre entre les entrants avec les nouvelles grilles et les personnels en cours de contrat...*

Pour le bilan de santé des personnels de 50 ans notre académie n'est pas parmi les académies expérimentales :

Dans quel délai peut-on espérer cette disposition pour les personnels de l'académie de Toulouse ? *Pas de date prévue.*

### **C- Préparation de la transformation des CHS en CHSCT**

La loi parue de 5 juillet 2010 : institue les CHS CT dans la fonction publique.

Le décret 82-453 devra subir un nième modification.

Pour retrouver l'accord santé et sécurité au travail dans la fonction publique =

Ctrl + Clic [ICI](#)

### **Présentation des nouvelles attributions et règles de fonctionnement des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**

Monsieur BECHU (CARSAT) fait une rapide information du rôle de la CARSAT.

Est-ce que les collègues du CHSA et des CHS départementaux seront formés pour la transformation en CHS-CT ?

*Oui quand le décret sera sorti.*

### **Questions diverses - Sgen-CFDT :**

Mise en place du CHS spécial pour le Rectorat de l'académie de Toulouse : où en sommes-nous ?

*A ce jour seul le Sgen a désigné ses représentants ( depuis 2007!).*

**Risque routier problème de la non diffusion de la circulaire résultat des travaux du CHSA :**

*Cette diffusion se fera sous peu, dans les prochaines semaines. Dans le même envoi il sera rappelé les obligations sur le DURER. A noter : 19 novembre envoi des listes pour affichage des membres du CHSA.*

**Formation habilitation électrique** pour les personnels techniques de laboratoire : point sur le nombre de personnels formés, formations à venir.

*2008 2009 : 37 ; 2009 2010 : 38 ; Pour 2010 2011 : 30 personnes formées hors GTF.*

**Commissions pour les personnels à besoin particuliers :**

**Serait-il possible d'avoir un bilan pour les commissions s'étant tenues ?  
Nombre de dossiers personnels enseignants, personnels non enseignants,  
type de prise en charge etc...**

*109 enseignants, 53 cas médicaux, 8 disciplinaires, 29 interventions pédagogiques.*

*Administratifs : commission créée. Périodicité 1 fois par trimestre. Va se tenir.*

## **DATES DES GROUPES DE TRAVAIL CHSA :**

**Groupes de travail – Salle Bidou :**

**RPS : 1<sup>ère</sup> réunion le lundi 29 novembre 14h**

**CMR : 1<sup>ère</sup> réunion le jeudi 16 décembre 14h**

**TMS : 1<sup>ère</sup> réunion le mardi 4 janvier 13h30**

## **Handicap : crédit FIPPH**

Subvention exceptionnelle : Mme Beauguil demande l'avis du CHSA pour une aide du fond d'insertion. Les fonds sont à réaliser ou à être engagé avant le 31 décembre 2010. Proposition : Locaux IA 31 pour service social, aménagement de WC personnels handicapés. L'avis du CHS est nécessaire pour pouvoir valider la demande. Les membres du CHSA valident cette demande.

Nous avons de nouveau formulé notre demande d'un groupe de travail inter catégoriel autour du handicap.